



Préambule

Art. 1 Le tournoi est autorisé sous le n°17.LIFB/TJ.F./001

Art. 2 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art. 3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition.

Art. 4 Le juge-arbitre du tournoi sera **Jean-Claude Derniaux**. Il est désigné par le comité d'organisation. Sa décision est sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

Art. 5 Le tournoi se déroulera au **Complexe Sportif Gaston Rebuffat**, à Ermont sur **7 terrains**.

Séries & Tableaux

Art. 6 Ce tournoi propose les séries suivantes : **Poussin, Benjamin, Minime, Cadet**

Art. 7 Les tableaux proposés sont le **SH, SD, DH, DD**. En fonction des inscriptions et si cela est possible, le comité d'organisation **essaiera de scinder les tableaux en deux catégories de niveau**. Ex : *SH minime P/D9 D8 vs SH Minime D7 et plus*.

Art. 8 Le tournoi est organisé selon le format « standard » : les inscriptions sont validées par ordre d'arrivée et non par CPPH.

Art. 9 Tous les tableaux se joueront en poule suivie d'une phase d'élimination directe ; ou en poule unique si le nombre d'inscrits l'y oblige.

Art. 10 Les tableaux ne seront ouverts qu'à partir de 4 inscrits ou paires en DH et DD.

Art. 11 **Les classements seront figés à J-30** de la date du tournoi, soit le samedi 24 février 2018. A cette date, le joueur sera figé dans le tableau correspondant à son classement actuel. **Une mise à jour du CPPH sera effectuée le jour du tirage au sort**, afin que le coefficient du tournoi soit le plus juste possible. Toutefois, même s'il y a eu une évolution de classement, le joueur restera dans la catégorie qui a été figée à J-30.

Art. 12 Les surclassements sont autorisés. Ex : **un poussin peut jouer en benjamin**.

Art. 13 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un tableau en cas de trop forte affluence.

Art. 14 Les tableaux seront remplis par ordre d'arrivée. Les autres joueurs seront inscrits sur liste d'attente.

Inscriptions

Art. 15 La date limite d'inscription est fixée au **samedi 3 mars 2018**.

Art. 16 La date du tirage au sort est fixée au **samedi 10 mars 2018**

Art. 17 Un joueur peut s'inscrire sur un ou deux tableaux. Le Juge-Arbitre se réserve le droit d'autoriser exceptionnellement 3 tableaux afin d'assurer le bon déroulement du tournoi.

Art. 18 Le montant des frais d'engagement est de **13€ pour un tableau, 19€ pour deux tableaux**.

Art. 19 Aucune dérogation horaire ne sera acceptée.

Art. 20 La fiche d'inscription accompagnée du règlement par chèque (à l'ordre de l'EBC) est impérativement à envoyer par courrier à **Diane BOIVINEAU, 3 rue Jean Mermoz, 95110 Sannois**. Aucune inscription ne sera prise en compte par mail ou par téléphone.

Art. 21 Un accusé de réception sera envoyé à réception du courrier.

Art. 22 Les convocations seront envoyées après le tirage au sort à l'adresse mail de contact portée sur la fiche d'inscription, et diffusées sur le site internet du club.



Forfait

Art. 23 Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après le tirage au sort. Il devra prévenir le comité organisateur de sa non-participation et adressera dans les délais impartis les justificatifs demandés à la Ligue Ile-de-France.

Art. 24 Tout forfait arrivant après le tirage au sort, devra être **justifié** (certificat médical ou attestation de l'entreprise) au comité d'organisation afin d'obtenir un **remboursement du tournoi**.

Art. 25 Lorsqu'un joueur d'une paire est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Déroulement

Art. 26 Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal. Le volant officiel du tournoi est ARTENGO BSC 950.

Art. 27 Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre sera proposé. Tout joueur peut toutefois faire appel au juge-arbitre en cas de litige, qui, si possible, proposera un arbitre ou faisant office.

Art. 28 Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant le tournoi, il devra en informer le juge-arbitre, quelle que soit la raison.

Art. 29 Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

Art. 30 Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match. Tout joueur non présent dans ce délai risque une disqualification du tableau par le juge-arbitre.

Art. 31 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, en exigée sur le terrain. Toute demande ou dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre.

Art. 32 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure indiquée. L'échéancier est donné à titre indicatif.

Art. 33 Le club décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

Art. 34 L'utilisation de substance ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et l'intégrité physique de l'athlète est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide du Badminton).

Art. 35 Toute participation implique l'acceptation du présent règlement.